

## L'AQPF, membre à part entière de la francophonie des Amériques

Arlette Pilote

Numéro 154, été 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1842ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Pilote, A. (2009). L'AQPF, membre à part entière de la francophonie des Amériques. *Québec français*, (154), 140-141.

## L'AQPF, membre à part entière de la francophonie des Amériques

par Arlette Pilote\*

L'enseignement du français au Québec a été soumis, tout au long de son histoire, aux tensions sociales et culturelles engendrées par le statut de société distincte du Québec au sein du Canada et du continent américain. Avant de songer à normaliser la langue française, il fallait d'abord s'employer, dans un tel contexte, à assurer sa survivance.

Créée en 1967, l'Association québécoise de professeurs de français a participé de façon pleine et entière à la défense et à la promotion de la langue française, reconnaissant que c'est l'essence même de l'identité des Québécois que d'être des francophones d'Amérique. Elle s'est aussi donné comme mandat d'assurer un enseignement du français de qualité au Québec. Son histoire est donc intimement liée au combat du peuple québécois pour protéger et défendre sa langue car il est impossible de dissocier l'enseignement du français du contexte politique, culturel et social du Québec. C'est pourquoi l'AQPF a affirmé, lors de la Commission sur l'avenir du Québec en 1995, « qu'elle voulait vivre dans une société officiellement francophone, fière de sa culture et de son patrimoine et ouverte à la francophonie mondiale ». Elle veut ici souligner son attachement particulier à la francophonie des Amériques dont elle se distingue, mais à laquelle des liens géographiques et historiques la soudent indiscutablement.

### L'impact de la loi 101

En 1970, l'AQPF publie un manifeste signé sous la direction d'André Gaulin, *Le livre noir. De l'impossibilité presque totale d'enseigner le français au Québec*, qui est repris dans le premier numéro du journal *Québec français*, transformé depuis lors

en une revue pédagogique et littéraire de grande qualité qui continue d'accompagner la destinée de l'AQPF. Ce manifeste lance un cri d'alarme à l'Assemblée nationale. Il dénonce l'état médiocre du français dans la société québécoise, avance que le statut du français au Québec n'est pas assez protégé et recommande une série de mesures pour changer la situation et garantir un soutien à l'enseignement du français.

En 1977, s'appuyant sur les revendications de l'AQPF et de d'autres organismes associés, le gouvernement du Parti québécois édicte la loi 101 (Charte de la langue française), qui fait du français la seule langue officielle au Québec. Cette loi a un impact majeur sur l'enseignement du français. Au chapitre 8, il y est statué que l'enseignement se donne en français dans toutes les classes maternelles, primaires et secondaires du Québec, sous réserve de quelques exceptions fondées sur des critères établissant un lien avec la communauté québécoise anglophone. Les enfants d'immigrants qui choisissent de vivre au Québec sont tenus de fréquenter l'école française jusqu'au terme de leurs études secondaires. Un des impacts les plus intéressants de cette loi est donc que la très large majorité des allophones est maintenant scolarisée en français au Québec. En 2001, l'AQPF a demandé au gouvernement du Québec, dans son mémoire présenté aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, d'adapter et de raffermir la Charte pour lui donner encore plus d'effets.

### Quel français enseigner au Québec ?

L'enseignement du français au Québec représente un défi de taille car le débat autour de la question « quel français doit-

on enseigner ? » resurgit à tout moment dans l'actualité. Doit-on enseigner le français québécois, avec ses variantes et ses différents registres de langue, tel que les gens le parlent au Québec ? Doit-on intégrer les particularismes des autres communautés culturelles francophones qui fréquentent l'école québécoise ? N'est-il pas préférable, au contraire, d'apprendre à communiquer dans un français le plus proche possible de la norme du français afin de pouvoir être compris d'emblée par toute la francophonie ? Bien sûr, ce type de débat n'est pas propre au Québec puisque la langue française a toujours été sujette à variations hors de l'Hexagone. Mais ici plus qu'ailleurs, à cause du nationalisme québécois qui a parfois tendance à encourager les particularismes, il crée un malaise chez l'enseignant de français qui hésite souvent entre la norme stricte et une tolérance de bon aloi, surtout dans l'enseignement de la communication orale.

L'AQPF fait entendre sa voix dans le débat dès 1977, à son congrès de 10<sup>e</sup> anniversaire, en prenant officiellement parti pour le français québécois standard, le définissant comme « la variété socialement valorisée que la majorité des Québécois tendent à utiliser dans des situations de communication formelle ».

### Une histoire tumultueuse

Au cours des 40 dernières années, l'enseignement du français au Québec a beaucoup évolué, ce qui a suscité des débats passionnés tant dans les milieux scolaires que dans la sphère publique. On peut observer qu'à chaque décennie ou à peu près est survenue une crise qui fut à l'origine de la réécriture des programmes d'études. L'AQPF a été partie prenante de cette évolution et n'a cessé, au cours de ses différentes étapes, de lancer des périodes de réflexion sur les meilleures conditions d'assurer un enseignement du français de qualité ; elle a proposé des chantiers de formation, assuré une vigilance constante sur les politiques gouvernementales pouvant menacer la langue, et préparé des avis sur tous les programmes qui se sont succédés.

Avant 1969, les programmes de français étaient fondés sur une approche traditionnelle et contenaient une liste très précise de notions à enseigner en grammaire et en histoire littéraire. L'État était entièrement

responsable d'indiquer aux professeurs ce qu'ils devaient enseigner. C'est dans la foulée du Rapport Parent que l'enseignement du français subit une transformation majeure. C'est l'ère des programmes cadres qui proposent une approche communicative, la langue étant considérée comme un instrument au service de la communication et comme vecteur de la culture, en particulier de la culture québécoise. Ces programmes laissent une grande latitude aux enseignants sur les contenus notionnels à enseigner et mettent l'accent sur la langue orale, ce qui crée un malaise et suscite la controverse.

S'amorce alors une réflexion profonde sur la pédagogie du français qui donne lieu, en 1979, à une réécriture des programmes. Ces nouveaux programmes, qui portent maintenant l'étiquette de « langue première », sont toujours orientés vers l'approche communicative mais s'inspirent des récentes découvertes en narratologie, en psychologie du langage, en sociolinguistique et en didactique. Ils proposent un processus d'apprentissage qui tient compte du rôle de l'élève ; ils contiennent également des objectifs terminaux clairs sur les habiletés langagières à développer. Ces programmes provoquent bien des remous car ils remettent en question la conception traditionnelle de l'enseignement ; les connaissances relatives aux structures des textes, au fonctionnement de la langue et du discours doivent être acquises en fonction de leur utilisation et du développement des habiletés langagières à développer. Aucun apprentissage formel de la grammaire n'y est préconisé si bien que cela se traduit, dans certaines classes de français, par un abandon de l'enseignement systématique de la grammaire. La formation offerte conjointement par le ministère de l'Éducation (MEQ) et les commissions scolaires, contribue néanmoins à développer une plus grande compétence chez les enseignants et à faire éclore des projets pédagogiques novateurs et créatifs.

Dix ans plus tard recommence un nouveau cycle d'interrogations et d'analyses sur les effets de ces programmes par objectifs. On prétend que, malgré les efforts consentis par les enseignants, les résultats sont encore une fois décevants. Le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil de la langue française proposent que les pro-

grammes soient réécrits en accordant une plus grande importance à l'écriture. Le processus de réécriture des programmes s'achève en 1995, après bien des querelles internes sur les principes et les orientations qu'on veut leur donner. Ces nouveaux programmes intègrent les données des sciences cognitives et une approche inductive en enseignement de la grammaire. Mais, très vite, on leur fait le reproche d'insister trop sur le processus et pas assez sur les contenus d'apprentissage ; les enseignants sont déroutés par le nouveau métalangage et remettent en question les méthodes d'enseignement proposées.

La récente grande réforme de l'Éducation amorcée en 2000 a imposé une nouvelle mouture des programmes de français qui préconisent une formation centrée sur le développement de compétences plutôt que sur la simple transmission de connaissances. Dans ces nouveaux programmes, langue et culture constituent la toile de fond de la classe de français. Les compétences « lire et apprécier des textes variés », « écrire des textes variés » et « communiquer oralement selon des modalités variées » s'inscrivent dans un continuum du début du primaire à la fin du secondaire. On a réintroduit en force la dimension littéraire et culturelle. Ces nouveaux programmes ne font toutefois pas l'unanimité, si bien que l'on peut s'attendre à de nouvelles discussions dans ce contexte particulier où la préservation du français semble être l'affaire de tous et non seulement celle des spécialistes et des enseignants.

### La formation des enseignants de français

Puisque l'enseignement du français est en constante ébullition au Québec, la formation des maîtres a donc dû s'adapter à cette réalité, de même qu'aux changements successifs des programmes d'études et au rythme de l'évolution de la didactique.

Pendant une très longue période (de 1936 à 1964), les enseignants du Québec ont été formés dans les écoles normales qui décernaient des brevets généraux pour l'enseignement primaire et secondaire. Pendant longtemps, les programmes des écoles normales ont fonctionné sans programme uniforme. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'on a introduit dans les programmes un chapitre portant spécifi-

quement sur l'enseignement de la langue française. Entre 1950 et 1968, la méthode de Jean-Marie Laurence, qui mettait l'accent sur l'analyse grammaticale, a inspiré toute une génération d'enseignants.

En 1964, le Rapport Parent recommande d'octroyer aux universités la formation des enseignants. Cinq ans plus tard, les facultés d'éducation seront créées au Québec. Neuf universités assurent depuis la formation initiale et la formation continue des enseignants de français. La didactique du français a été introduite dans le programme de formation. Les stages pratiques ont pris de plus en plus de place au baccalauréat qui s'échelonne maintenant sur quatre années. Des écoles associées permettent aux étudiants en enseignement d'acquérir de l'expérience sur le terrain, chacun d'eux étant jumelé durant sa formation à un maître associé qui le guide dans le développement de ses compétences.

La formation continue des enseignants de français, autrefois entièrement assurée par les universités, est de plus en plus dévolue aux commissions scolaires, où des conseillers et conseillères pédagogiques sont chargés d'assurer l'animation pédagogique et le perfectionnement des enseignants sur le terrain.

Depuis sa fondation, l'AQPF a toujours jugé primordial de faire connaître son point de vue sur la formation initiale et la formation et continue des enseignants en vue d'assurer un niveau de compétence le plus élevé possible en communication orale et écrite, non seulement des enseignants de français mais de tous les enseignants.

### Conclusion

L'AQPF ne s'est jamais défilée quand il s'est agi des grands enjeux de l'enseignement du français au Québec ; c'est pourquoi elle se sent partie prenante de toute action visant à défendre et promouvoir le fait français et l'enseignement du français dans les Amériques. Le temps est venu pour tous les enseignants de français du continent de faire front commun afin de renforcer leur appartenance à la culture française et de faire rayonner la langue française et les valeurs francophones aux quatre coins de l'Amérique. □

\* Ex-présidente de l'AQPF